

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

85/238 du 1er/3/1985
/)SECRET N° /MTERFPPS.DGTFP/DFP

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination
de Monsieur BAHAKOULA Auguste,
Moniteur d'Agriculture de 10ème
échelon des cadres de la catégorie
D hiérarchie II des Services
Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu l'Ordonnance n°019/84 du 23/8/1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut Général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1952 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/130/AF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du
3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n°67/50/FP/BE du 24 février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements notamment en son article 1° & 2 ;
Vu le décret n°74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°84/856 du 8 août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le décret n°84/658 du 13 août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/630 du 27/12/1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n°84/860 du 20 août 1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°60/90 du 3 mars 1960 fixant le statut commun
de la catégorie A des Services Techniques de la République Popu-
laire du Congo ;
Vu l'arrêté n°9888/DVAF/SAP du 6/12/83 portant promotion des
fonctionnaires des cadres de la catégorie D des Services Techniques
(Agriculture) avancement 1983 ;
Vu l'arrêté n°12747/MTPS/DGTFP/DFP du 30/12/82 autorisant
Monsieur BAHAKOULA Auguste, Moniteur d'Agriculture de 8ème échelon
à suivre un stage de formation en Roumanie ;
Vu la lettre n°1475/DIAF/SAP du 31/10/84 du Directeur des
Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier
de l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

.../...

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions du décret n°60/90 du 3/3/60 susvisé, Monsieur BAHKOUA Augusto, Moniteur d'Agriculture de 10ème échelon Indico 350 des Cadres de la Catégorie D hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture) titulaire du diplôme d'ingénieur dans la spécialité Horticulture, obtenu à l'Institut Agronomique "NICOLAE BALCESCU DIN BUCURESTI" en Roumanie, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon indice 830 Acc néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 1ER MARS 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Auguste Edouard POUNGUI

François Xavier KATALI

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

ITIHI OSSETOUBA LEKOUNDZOU

Bernard COMBO MATSIOM

Ampliatiions :

- JORPC.... 1
- DGTEP/DFP. 3
- D.G.F..... 3
- D.C.F..... 2
- S.G.A.E.. 3
- DAAF/AE.. 3
- SGCM/EC.. 2
- Dossier . 3
- Intéressé 1